MAGAZINE DES ADHÉRENTS DE LA MGEN DE LA DRÔME

MGEN 26

SEPTEMBRE 2014 / N° 30

POUR L'HABITAT AUSSI...

... la MGEN est à vos côtés

LA MGEN EST MEMBRE DU GROUPE ISTYA, PREMIÈRE UNION MUTUALISTE DE FRANCE



EDITO

Aujourd'hui c'est la rentrée, le début d'une nouvelle année

Pour la section MGEN de la Drôme, c'est le temps d'un changement. Aujourd'hui, je signe avec émotion mon premier éditorial. En effet, après 38 ans de militantisme, Patrick Royannez a décidé de voguer vers de nouveaux horizons, même s'il reste au comité de section. Au nom de tous les élus de la Drôme, des salariés de la section, je tiens sincèrement à le remercier pour son action militante, et sa contribution au rayonnement de la MGEN. Je remercie aussi Justine Mottin, femme de conviction, constamment à la recherche d'une mutuelle toujours plus proche de ses adhérents et Robert Faresse, un homme d'expériences et d'engagements, qui aura été un pilier de la section départementale, notamment au sein de la commission retraite qu'il a animée avec passion. Je ne peux les citer tous. Aussi je remercie tous les élus qui ont quitté ce comité de section, soit parce qu'ils étaient atteints par la limite d'âge des statuts MGEN, soit parce qu'ils sont partis vers d'autres départements.

Pour la MGEN, cette année est celle où nous avons l'ambition de prolonger l'évolution entamée au printemps dernier, avec le lancement de MGénération Initiale, une offre à destination des jeunes, une offre plus accessible financièrement, mais garantissant une protection complète, santé et prévoyance.

Dans une société où les parcours professionnels ne sont plus linéaires, où les salaires n'évoluent guère, où la concurrence devient de plus en plus exacerbée, nos mutualistes veulent des réponses de plus en plus individualisées. Il est important que la MGEN s'adapte pour continuer à répondre à ces attentes, mais il est tout aussi important que nous conservions nos valeurs. Comme le dit Thierry Beaudet : « tout l'enjeu visera à concilier la meilleure prise en compte des aspirations de chacun et le maintien de la solidarité entre tous : mettre en évidence et faire vivre un socle commun de solidarité pour conjuguer choix et équité. »

Le mois de septembre c'est celui de la reprise des activités professionnelles, parfois de la découverte d'un nouvel établissement, d'un nouvel emploi du temps, de nouveaux élèves. Au nom de la MGEN, je vous souhaite une bonne rentrée.

FRÉDÉRIC VERGES
PRÉSIDENT DE LA SECTION DE LA DRÔME

Enquête auprès des nouveaux adhérents

Pour la deuxième année consécutive, des élus du Comité de section ont contacté téléphoniquement de nouveaux adhérents de l'année écoulée. Un échantillon d'une cinquantaine de mutualistes a été sélectionné. L'appel, préalablement annoncé par mail, consistait en un échange visant à conforter le lien de proximité qui unit la Mutuelle et ses adhérents, à collecter d'éventuelles attentes et observations, à s'assurer de la satisfaction des personnes. La discussion a également permis d'échanger sur le fonctionnement de la MGEN, sur les publications locales et nationales, sur le site internet.

Le bilan de cette action laisse apparaître un accueil très positif des intéressés pour 87% d'entre eux. Les sujets de satisfaction portent sur la qualité de l'accueil en section, le niveau des prestations, la prévoyance, le site internet. Quelques améliorations ont été suggérées pour la prise en charge de médecines complémentaires, pour des modalités de cotisations, pour les dépassements d'honoraires.

Des questions précises ont entraîné un rappel systématique des 9 adhérents concernés par un conseiller.

3 personnes ont même envisagé de s'investir à différents titres dans la Mutuelle.

Ce bilan est un encouragement à reproduire cette action l'an prochain sur une plus grande échelle.

SOMMAIRE





BULLETIN DE LA SECTION DE LA DRÔME DE LA MUTUELLE GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MGEN section de la Drôme - 19, rue Pierre Semard - 26000 Valence
Tél. : **3676** • Fax : 04 75 42 75 82
Internet : http://www.mgen.fr
• e-mail : sd026@mgen.fr
Nos heures d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h à 17h30 le mardi de 10h à 17h30
Ont participé à la rédaction de ce bulletin : F. VERGES et toute la commission information et vie mutualiste - **Directeur de la Publication :** F. VERGES - **Routage :** atelier protégé LMDES - **Conception/Impression :** Kalistene Conseil - Imprimé sur papier Eco certifié PEFC 100 % - ISSN 1052-8469

AGENDA

Réunion des correspondants le 8 octobre 2014

Les correspondants des établissements renforcent le lien entre le mutualiste et la MGEN. Ils instituent une relation de continuité dans la chaîne de solidarité. Ils mettent en contact ceux qui en ont besoin et diffusent à leurs collègues les informations transmises par la section.

Cette année la réunion des correspondants des établissements drômois se déroulera au centre Vacanciel de l'Epervière à Valence le mercredi 8 octobre. La MGEN de Valence tient à remercier tous les collègues présents lors de cette journée d'information. Ils sont les relais de la mutuelle, ils font connaître les valeurs de la MGEN et ses projets. Proches de nos collègues, ils sont à leur écoute et les accompagnent en cas de « coups durs ».



EFFICIENCE SANTÉ®

La complémentaire Santé du Groupe MGEN pour tous !

Votre enfant travaille et cherche une mutuelle ? Votre voisin ne bénéficie plus du contrat collectif de son entreprise ? Un de vos amis trouve sa complémentaire santé trop chère ou n'a plus confiance en elle ?

MGEN Filia leur propose Efficience santé : 3 formules au choix pour s'adapter à tous les besoins.

EFFICIENCE SANTÉ®, les valeurs de la MGEN

- **L'esprit mutualiste :** solidarité, éthique, responsabilité
- **Pas de discrimination :** contrat responsable et solidaire sans discrimination d'âge ni d'état de santé
- **Pour toute la famille :** cotisation enfant gratuite dès le 3ème enfant couvert
- **Pas de délai d'attente :** prise en charge effective dès le 1er jour pour les frais médicaux courants
- **La fidélité récompensée :** cotisation réduite à partir de 3 ans puis 5 ans d'ancienneté

EFFICIENCE SANTÉ®, les services de la MGEN

- **L'accès aux réseaux de soins conventionnés MGEN* :** pour un reste à charge nul ou maîtrisé et sans aucune avance de frais dans les domaines dentaire, optique, audioprothèse, hospitalisation
- **Un service efficace et proche :** un centre de service dans chaque département pour apporter renseignements, conseils et solutions personnalisées, des services pratiques sur Internet et iPhone
- **Pas d'avance de frais** chez la plupart des pharmaciens*
- **Paiement en 12 mensualités** sans frais

**MGEN FILIA garantit à ses adhérents le libre choix de leur établissement et de leur professionnel de santé.*



Les Dossiers de l'Epargne, expert indépendant, a accordé en 2013 et pour la deuxième année consécutive, son Label d'Excellence à Efficience Santé.

Parlez-en à vos proches et amis pour qu'ensemble, l'esprit mutualiste et la solidarité grandissent.

MGEN Filia
la première mutuelle santé
certifiée qualité
« engagement de service »
sur toute son activité



Contacter le centre MGEN le plus proche

0820 216 216* - www.mgenfilia.fr



*0,09 € ttc/min hors coût opérateur

Le recours contre tiers



Lorsqu'un assuré social est victime d'un accident, la MGEN (sécurité sociale + mutuelle) prend immédiatement en charge l'ensemble des dépenses de santé correspondantes : frais médicaux et d'hospitalisation, médicaments, rente accident du travail voire pension d'invalidité.

Toutefois, certains accidents ont pour origine un « tiers », c'est-à-dire une personne physique ou morale.

Dans ce cas, la Mgen mène une action auprès de l'assureur de la personne responsable afin de récupérer les sommes qu'elle a préalablement versées : c'est le recours contre tiers.

En effet, la personne responsable bénéficie d'une assurance pour les dommages civils qu'elle peut causer. Les dépenses de santé ne peuvent, pour des raisons d'équité, rester définitivement à la charge de la collectivité (sécurité sociale) ou de la mutuelle.

Réponses à quelques questions que vous pourriez vous poser

POURQUOI DOIS-JE DÉCLARER CES ACCIDENTS ?

Toutes les dépenses consécutives à l'accident seront supportées par l'assurance du tiers responsable ou à défaut, par le responsable lui-même.

Ce faisant, vous défendez le bon usage de vos cotisations et participez à la bonne gestion des fonds publics de l'Assurance Maladie et/ou de la MGEN.

Pour information, ces gestes écoresponsables permettent d'économiser près d'un milliard d'euros par an au niveau national et contribuent à éviter l'augmentation des cotisations.

Déclarez l'accident le plus rapidement possible auprès de votre centre MGEN

DANS QUEL CAS, LA RESPONSABILITÉ D'UN TIERS EST-ELLE ENGAGÉE ?

- Agression,
- Accident de circulation,
- Attaques d'animaux domestiques,
- Blessures consécutives à un défaut de fabrication d'un objet,
- Glissades dans un magasin (sol mouillé, objet au sol…)
- Accident au cours d'une activité pour laquelle vous avez souscrit une assurance privée,
- Fautes médicales…

DANS QUEL DÉLAI DOIS-JE DÉCLARER L'ACCIDENT ?

Le plus rapidement possible après les faits.

QUEL(S) DOCUMENT(S) DOIS-JE FOURNIR ?

- Vous devez obligatoirement compléter la déclaration d'accident téléchargeable sur le site mgen.fr et,
- Y joindre tout éventuel rapport de police, constat amiable, certificat médical ou compte rendu d'examen, document pouvant consolider le dossier recours : témoignage…

À QUI DOIS-JE ADRESSER MA DÉCLARATION ?

À mon centre MGEN habituel.

QUEL EST L'IMPACT DE LA DÉCLARATION SUR MON DOSSIER ?

Cette déclaration d'accident n'a aucun impact sur le traitement de vos remboursements ni en termes de délai de remboursement, ni en termes de montant.



Liens utiles

- **mgen.fr :** rubrique Foire Aux Questions (FAQ) www.mgen.fr/faq/
- **ameli.fr**

Pour l'habitat aussi… … la MGEN est à vos côtés !

Beaucoup d'entre vous ont déjà bénéficié des prestations liées à l'habitat, d'autres les méconnaissent. Se loger reste une préoccupation essentielle.



Que ce soit en location ou en accession à la propriété, le logement représente un engagement financier important.

Nous avons depuis longtemps décidé de mettre à profit la taille de la mutuelle et sa bonne santé financière à votre service, en vous proposant d'assurer vos prêts par son intermédiaire et qu'elle s'en porte caution (sous certaines conditions).

Vous trouverez ci-dessous une présentation succincte de nos interventions dans ce domaine.

PRÊT INSTALLATION MGEN-CASDEN

Vous avez moins de 36 ans, vous êtes sociétaire Casden et vous souhaitez pouvoir financer tous vos projets d'installation dans un logement (règlement des frais d'agence, versement du dépôt de garantie, financement de travaux) ou l'achat de biens d'équipements (électroménager, etc.) ?

La MGEN vous propose un prêt, entre 1 000 € et 3 000 €, remboursable sur une période allant de 12 à 36 mois.

- **TAEG fixe de 0 %**
- Aucun frais de dossier
- Prise en charge totale de l'assurance de prêt par la MGEN

CAUTION ACQUISITION

La caution acquisition a pour objet de garantir l'organisme prêteur contre les risques d'impayés des échéances de prêts immobiliers souscrits par le membre participant MGEN et son co-emprunteur le cas échéant. Cette garantie couvre le capital restant dû, les intérêts et les accessoires.

La garantie de caution permet de couvrir la totalité du prêt emprunté sur une durée maximum de 30 ans.

NOUVEAUTÉ

Depuis le 1er juillet 2014, le montant maximum garanti est de 1 million d'euros. De plus, les crédits à la consommation affectés au financement de travaux d'un montant inférieur ou égal à 75 000€ pourront également bénéficier de la garantie.

RAPPEL : Les opérations immobilières cautionnables : résidence principale ou secondaire, résidence pour enfant étudiant à charge ou ascendant à charge, terrain destiné à la construction d'un bien à usage familial

ASSURANCE EMPRUNTEUR

L'assurance emprunteur est obligatoire pour tout prêt immobilier. Cette assurance couvre les risques de décès, incapacité (ITT) et invalidité (PTIA) des emprunteurs.

La MGEN assure ce service à l'ensemble de ses adhérents dans des conditions très privilégiées. Dans un contexte immobilier en pleine évolution (marché, allongement de la durée de la vie, adaptation aux situations individuelles et personnelles…) la MGEN souhaite apporter un service toujours plus efficace et adapté.



NOUVEAUTÉ

La MGEN propose deux offres distinctes pour couvrir ce risque et répondre à l'obligation d'assurance.

1 - L'offre indemnitaire qui couvre les risques décès, ITT et PTIA permet une indemnisation en fonction de la perte de revenu (taux de cotisation à partir de 0.11%).

2 - A compter de janvier 2015, l'offre forfaitaire, particulièrement protectrice, qui garantit la prise en charge de la totalité des échéances de prêt en cas d'impossibilité d'exercer son activité professionnelle. Quelle que soit la perte de revenus consécutive à l'incapacité d'exercer son activité, les mensualités du prêt sont alors payées (taux de cotisation à partir de 0.13%).

ASSURANCE CHÔMAGE

Cette assurance permet aux emprunteurs non fonctionnaires de trouver une garantie de remboursement partiel des échéances en cas de perte d'emploi.



Chambre particulière : mode d'emploi



Lors d'une hospitalisation dans un établissement public ou privé vous pouvez solliciter le bénéfice d'une chambre particulière.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Le tarif « chambre particulière » s'applique à l'usager qui en a fait expressément la demande. Un document doit être complété et signé, et vous devez préalablement être informé du coût de celle-ci.

Ce qui signifie que :

- Si vous séjournez dans une chambre particulière sans l'avoir exigée, vous n'avez pas à acquitter cette prestation.
- Aucune majoration de tarif ne peut vous être appliquée si vous êtes dans une chambre particulière faute d'autre place dans l'unité de soins.
- Une chambre particulière peut vous être attribuée parce que votre état de santé nécessite que vous soyez seul. Celle-ci ne peut alors pas faire l'objet d'une facturation. Elle doit faire l'objet d'une prescription médicale et s'imposera à l'établissement.

Les dispositifs de la Couverture Maladie Universelle complémentaire et de l'Aide médicale d'état ne couvrent pas les frais liés à des exigences personnelles du patient.

Afin de limiter votre reste à charge, la MGEN signe des conventions avec des établissements publics et privés.

En contrepartie d'un tarif négocié, la prise en charge est améliorée.

Vous bénéficiez alors du tiers payant pour toute la partie complémentaire à savoir :

- Ticket modérateur.
- Forfait journalier (dans la limite de 360 jours).
- Forfait de participation à la chambre particulière.

Dans tous les cas, consultez un conseiller avant toute hospitalisation.

L'enjeu du conventionnement mutualiste

L'accroissement du nombre de chambres particulières dans les établissements publics et privés correspond à une réelle demande des patients, reflet de l'évolution de notre société.

La prise en charge, parfois déraisonnable du supplément pour chambre particulière par certains contrats d'assurance a contribué à la surenchère des prix des chambres particulières (il arrive de trouver des tarifs plus élevés qu'une chambre d'hôtel de très bon standing).

Dans ce contexte, le conventionnement mutualiste qui permet de conclure des accords avec des établissements, en négociant des tarifs réalistes et soutenables, a la double vertu de réduire votre reste à charge et de contenir l'envolée des dépenses et par voie de conséquence, celle de vos cotisations.

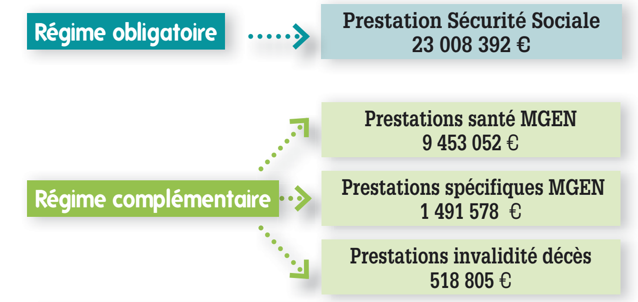
Dans tous les cas, avant toute hospitalisation, consultez un conseiller dans votre centre MGEN ou au 36 76





MGEN de la Drôme exercice 2013

La section MGEN de Valence gère 21 883 adhérents dont : 13 352 membres participants et 8531 Bénéficiaires (enfants et ou conjoints).

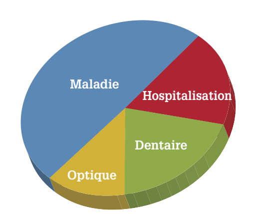


613 383 décomptes traités en 2013

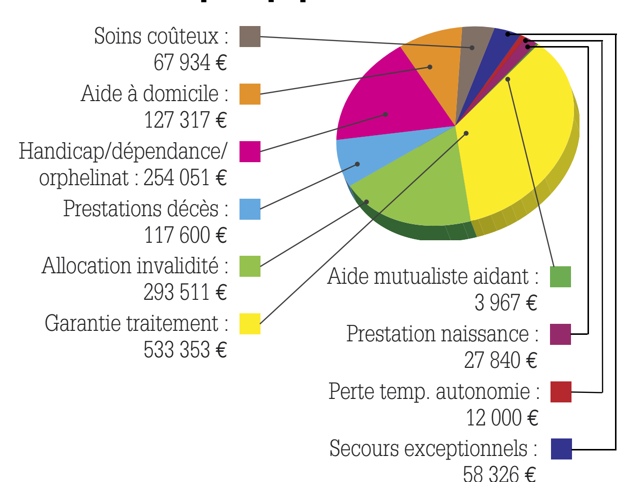
- La MGEN de la Drôme a également versé 518 805 € de prestation invalidité décès en 2013 (138 bénéficiaires).
- C'est aussi 2382 assurances de prêts immobiliers pour un capital garanti de 268 millions € dont 73 nouvelles souscriptions en 2013.
- C'est également 1170 cautions acquisitions évitant ainsi à nos mutualistes les frais d'hypothèques pour un capital garanti de près de 70 millions € dont 72 nouveaux dossiers en 2013.

Prestations santé MGEN

Maladie	4 666 758 €
Hospitalisation	1 735 776 €
Dentaire	1 837 662 €
Optique	1 212 857 €



Prestations spécifiques MGEN



Ma sacrée famille / Massacres et famille ?

La conférence : « *Ma sacrée famille ! / Massacres et famille ?* » s'est tenue le 18 juin au Conseil Général de Valence. Philippe Goubet, conseiller mutualiste à la section MGEN de Valence, en était le modérateur.





Le docteur Pierre Pienieck conseiller général délégué à la Santé et aux personnes âgées a introduit le débat.

Patrick Royannez élu MGEN et vice-président du conseil général pour le secteur Environnement nous a résumé les propos du sociologue Bernard Ennuyer, (n'ayant pu se rendre à Valence faute de train durant cette période de grève) concernant les « aidants familiaux ». Le titre exact de son intervention : « *En finir avec l'idéologie de l'aide dite naturelle des familles auprès de leurs parents dits "âgés dépendants"*».

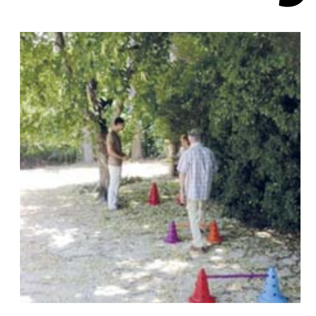
La seconde intervenante : Hélène Chaumet psychoclinicienne a illustré ce thème en abordant de nombreux points tels que la chronologie du parcours de vie, la spécificité de la personne âgée, la souffrance de la famille, le choix du lieu de vie, la personne âgée au centre de la décision, la souffrance des soignants, le sentiment de culpabilité, et nous a fait réfléchir au pourquoi du bénévolat.

Avant et après chaque exposé, une respiration grâce à une lecture théâtrale, en trois parties, écrite et mise en scène par Christophe Mirabel acteur et metteur en scène (compagnie la sixième cervicale) et lu par Anaïs Prat et lui-même.

Les bilans recueillis à l'issue de cette journée ont laissé apparaître une réelle satisfaction, plusieurs personnes nous ont dit avoir été interpelées et avoir entamé une véritable réflexion pour initier un dialogue en amont indispensable.

Nous songeons à dupliquer cette conférence en 2015, dans un autre lieu du département, surveillez vos prochains bulletins départementaux !

Journée Manger/Bouger



Cette année la journée Manger/Bouger s'est déplacée jusqu'à Buis les Baronnies, accueillie par la Fédération des Œuvres Laïques de la Drôme, au village vacances de la Fontaine d'Annibal.

Un cadre enchanteur pour une journée qui se veut avant tout conviviale. Ouverte à tous nos mutualistes seniors, nous tentons chaque année de nous rapprocher de chacun, afin que le plus grand nombre d'entre vous puisse en bénéficier.

Organisée en partenariat avec La Mutualité Française Rhône-Alpes et animée par Alexis Lanoote professeur d'activité physique adaptée et par Karine Monteil Maître de conférence en Biomécanique, nous échangeons autour de différents thèmes nous permettant de poursuivre notre vieillissement en bonne santé, tels que l'alimentation, l'activité physique, mais aussi le lien social, la curiosité culturelle…

Si vous souhaitez que l'on vienne vers vous pour organiser une telle rencontre merci de prendre contact avec Claudine Nadal, Secteur prévention, 19 avenue Pierre Semard,26000 Valence ou cnadal@mgen.fr

Prévention dans les écoles



La MGEN est sollicitée par les écoles pour apporter son concours dans le cadre d'actions de prévention comme en témoigne l'action menée dans les écoles Rigaud et Vallin du Réseau de Réussite Scolaire (RRS) valentinois en avril dernier.

La thématique « *Le sommeil de votre enfant, une priorité pour sa santé* » a donné lieu à des travaux en classe avec les enseignants, à des interventions dans les classes de moyenne et grande sections maternelles et de cours moyens 1 & 2 avec nos partenaires chargés de prévention de la Mutualité Française, Aurélia Plenet et Alexis Lanoote puis à une conférence en présence du docteur Challamel, médecin pédiatre spécialiste du sommeil.

Cette rencontre a réuni une cinquantaine de personnes, parents essentiellement, mais également enseignants et membres de l'équipe de la circonscription de Valence Ville et Education Prioritaire.

Cette action a été préparée en amont par les enseignants, les directeurs, la section MGEN de la Drôme, Aurélia Plenet et Alexis Lanoote, Marie Josèphe Challamel.

Les retours des différents acteurs ont été très positifs et confortent la MGEN dans son positionnement d'acteur de santé.